



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mai à 20 h 00

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1- POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Monsieur Bioret, Conseiller financier aux décideurs locaux, viendra présenter les données financières de la commune. Ces données permettront d'apprécier les caractéristiques financières inhérentes à la commune de Sérent et de la positionner par rapport aux autres communes.

2- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 18 SEPTEMBRE 2023 REVU SUITE A LA PRESENTATION DE LA CLECT DU 16 OCTOBRE 2023

Par mail réceptionné le 13 mars dernier, le Président de Oust à Brocéliande Communauté invite les communes à approuver les rapports de la CLECT du 18 septembre et du 16 octobre dernier portant sur :

- Les modalités de calcul de la charge transférée concernant l'étang et la base de loisirs de Saint Malo de Beignon
- Participation des communes à la charge transférée concernant les équipements aquatiques du territoire sans celui situé sur la commune de Sérent.

En l'absence d'accord, le point portant sur le transfert de la piscine de Sérent n'a pas été délibéré en CLECT.

3- TARIFS 2024 POUR LA PISCINE DE SERENT

Le conseil municipal sera invité à se positionner sur les tarifs 2024 de la piscine. Les propositions sont les suivantes :

<i>Entrées</i>	
Entrée adulte	4,00 €
Entrée réduite : - 16 ans, étudiant, porteur handicap, RSA, demandeur d'emploi	2,50 €
Carte 10 entrées	34,50 €
Carte 10 entrées réduites	21,00 €
Accompagnateur :	1,00 €
Tarif dernière heure	1,00 €
<i>Scolaires primaire /ALSH *</i>	1,80 €
<i>Cours collectifs</i>	
Cours à l'unité	14,50 €
A l'unité –de 18 ans	12,00 €
Stage 10 leçons adulte	130,50 €
Stage 10 leçons jeunes	113,50 €
Tarif groupe (+ 10 personnes) institution -18 ans *	1,80€
Tarif groupe (+ 10 personnes) institution 18 ans et + *	2,90 €
Gratuité pour les enfants de 3 ans et moins	

* Réservation écrite préalable (la veille au plus tard, paiement sur facture)

4- DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Il est proposé de solliciter Morbihan Energies pour l'élaboration d'une stratégie globale de rénovation et d'amélioration des performances du parc d'éclairage public avec le concours du bureau d'étude retenu. Cette étude d'un coût de 4250 € HT pourrait être prise en charge pour moitié par Morbihan Energies.

5- NOUVELLE ZONE ARTISANALE CONVENTION AVEC OBC

La compétence portant sur la création ou l'extension de zones artisanales étant communautaire, il est proposé de signer une convention avec Oust à Brocéliande Communauté, pour autoriser la Commune de Sérent à porter le projet sis à proximité de « la Ferme ».

6- CONVENTION DE CONCESSION D'UN PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT

Le PLU impose que la création de chaque logement implique la réalisation d'une place de parking. En centre bourg, ce principe peut poser problèmes puisqu'il n'y a pas toujours de foncier disponible. En conséquence, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de concession de parcs publics de stationnement. Ces conventions permettent aux investisseurs de bénéficier de places attitrées sur le domaine public en contrepartie du versement de redevances.

7- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

La commune a encaissé un trop perçu de taxe d'aménagement (à hauteur de 13 000 €) il convient donc de prévoir les crédits pour procéder au remboursement. Cette dépense d'investissement sera équilibrée par une baisse similaire sur le programme investissement « zone artisanale ». Les crédits sont également insuffisants à l'opération France Services, aussi il est nécessaire de prévoir un montant de 40 000 € financé par le recours à l'emprunt.

8- DEMANDES DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

La Société Cycliste de Malestroit a sollicité la commune en vue de l'obtention d'une subvention. Cette association compte 10 membres résidants à Sérent. Le club de Badminton n'ayant pas émis initialement de souhait financier, la commission n'avait pas proposé de subvention. Il s'avère que le club pensait que la Commune versait « automatiquement » une aide en fonction de certains critères. En conséquence, le conseil sera invité à se prononcer sur cette question.

9- MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE A. JACQUARD.

La période du COVID a nécessité de réorganiser le service de restauration scolaire. Cette réorganisation a directement impacté les horaires d'ouverture des écoles. Afin de concilier intérêt pédagogique et qualité du service périscolaire il est proposé de fixer, pour les trois prochaines rentrées scolaires, les horaires de l'école comme suit :

Matin : 8 h 45 – 11 h 45

Après-midi : 13 h 30 – 16 h 30

L'assemblée est appelée à en délibérer.

10- CCAS

Suite à la démission de Mme Cindy Le Roch, le conseil sera invité à procéder à une nouvelle élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS.

11-MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil est invité à modifier le tableau des emplois de la manière suivante pour deux postes:

Filière	Situation présente	Situation nouvelle
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Animation	Adjoint d'animation	adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

12-QUESTIONS DIVERSES